



Comité de la HAUTE-VIENNE

PROCES VERBAL REUNION COMITE DIRECTEUR

Du 21 Fevrier 2022

COMITE DIRECTEUR 2021 – 2024

Nom	Prénom	Prés.	Exc.	Abs.	Nom	Prénom	Prés.	Exc.	Abs.
AIGUEPERSE	Laëtitia	X			MARSAC	Claude	X		
AJUSTE	Didier	X			PASTUREAU	Jean Claude		X	
BEYRAND	Patrick		X		POURIEUX	Laurence		X	
DEVAINE	Christian	X			PRADEAU	Eric	X		
GERBAUD	Dominique				PREMAUD	René	X		
GERMANAUD	Gérard	X			RICOU	Didier	X		
JUHEL	Jean-Marie	X			RIVIER	Nadège			
LAVERGNE	Marie Françoise	X							

L'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022.**
- **Point sur les licences,**
- **Point financier,**
- **Congrès FFPJP et SAOS PROMO PETANQUE- 26 Février 2022 en visioconférence,**
- **C.D.C : Point sur les CDC OPEN, FEMININ, VETERAN, récompenses.**
- **Préparation des qualificatifs aux championnats de France, récompenses.**
- **Journée de la Femme,**
- **Tables de marque qualificatifs championnats de France,**
- **Délégués aux Championnats de France,**
- **Formation Basi-Compta 24 février,**
- **A.G. du Sport Adapté 3 mars 2022,**
- **Opération « Mars bleu » samedi 12 mars, place de la Motte.**
- **Règlement Coupe de la Haute-Vienne + Féminines.**
- **PROMO-PETANQUE LAC DE ST PARDOUX 4 ou 5 juin.**
- **Questions diverses.**

Christian Devaine ouvre la réunion à 19H15 précises.

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022.**

A ce jour il y a 19 équipes inscrites. Le règlement sera envoyé aux clubs ; la date limite d'inscription est repoussée au 1^{er} mars.

➤ **Promo pétanque Lac de St Pardoux 4 ou 5 juin.**

➤ **Défi des écoles de pétanque.**

Cette compétition regroupera les écoles de pétanque du CD 87 et CD 23 et proposera des compétitions sur la journée du 20 mars avec des récompenses.

Triplette formée

Doublette + combiné

Atelier tir

Atelier point

Une consommation et une madeleine seront offertes, il n'y aura pas de buvette.

➤ **Questions diverses.**

Courrier du Président Isle et Elles Pétanque datant du 17 janvier, expliquant son absence lors de l'AG du 4 décembre, demandant à être exempté de l'amende pour non présence. Le délai entre la réception du courrier et la date de l'assemblée générale est trop important pour répondre favorablement à sa demande. Il s'agit en plus de respecter l'équité entre les clubs, les autres ayant réglé l'amende.

Extrait du guide d'arbitrage :

12- INTERRUPTION D'ACTIVITE - RADIATION

Interruption d'activité :

Lorsqu'un arbitre, quel que soit son grade, qui n'a pas officié depuis plus d'un an, souhaite reprendre l'arbitrage il devra faire la demande écrite auprès de son Comité Départemental.

Après avoir recueilli l'avis de la commission d'arbitrage, le Comité Directeur pourra soit :

- décider de le réintégrer directement dans son corps arbitral, après un stage obligatoire de remise à niveau au grade concerné
- refuser de le réintégrer après un débat contradictoire.

En cas de contestation de la décision, un recours pourra être exercé dans un délai de trente jours auprès du Président de la Commission Nationale d'Arbitrage qui statuera en dernier ressort.

Les arbitres âgés de + de 65 ans dans l'année qui n'ont pas officié durant les deux dernières années ne peuvent pas bénéficier de cette mesure de réintégration.

Radiation :

Tout arbitre radié ne pourra plus exercer à la FFPJP ni auprès des fédérations avec lesquelles il existe une convention.

Suite à la demande de Alfred Sicard et Guy Betremieux, L Aigueperse a proposé au Comité Directeur de réintégrer ces 2 arbitres dans l'effectif du 87.

Réintégration accordée. Ils pourront officier dès 2022 sur nos compétitions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

La date de la prochaine réunion du Comité Directeur est fixée au lundi 4 avril à 19h.

Le Secrétaire,

Le Président,

Eric PRADEAU

Christian DEVAINE